



DÉPART ET ARRIVÉE :
COMPLEXE SPORTIF MARCEL BEC

Fiche d'inscription

Date de la randonnée :

Nom :

Prénom :

Sexe (H/F):..... Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Email :

J'accepte le règlement de l'activité ci-joint.

J'accepte de recevoir par mail les informations concernant les activités sport/loisir organisées par Grand Paris Seine Ouest.



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY



DÉPART ET ARRIVÉE :
COMPLEXE SPORTIF MARCEL BEC

Règlement de l'activité

Participation :

Les sorties sont ouvertes gratuitement aux résidents de Grand Paris Seine Ouest et au personnel de la Communauté d'agglomération :

- aux adultes
- aux enfants et adolescents de plus de 12 ans avec l'autorisation parentale
- aux enfants entre 8 ans et 11 ans accompagnés d'un adulte

Engagement :

1 - Chaque participant doit remplir la fiche d'inscription et la remettre à la Direction des sports de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest avant sa participation.

2 - Chaque participant s'engage à faire son affaire de ses aptitudes physiques à la pratique du VTT en loisir.

Assurances :

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement (responsabilité civile).

Participation :

Chaque participant s'engage à se présenter en début de séance à l'accompagnateur et à participer à l'intégralité de la sortie.

L'entraîneur peut être amené à refuser des personnes en retard pour des raisons d'organisation.

Chaque participant s'engage à venir avec un vélo en parfait état de fonctionnement.

Chaque participant devra impérativement être équipé d'un casque.

Droit à l'image :

Tout participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que les ayants-droits tels que les partenaires et médias, à utiliser à des fins non commerciales les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion des sorties et ce, pour une durée illimitée.

Informatique et Liberté :

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de modification et de suppression de données personnelles les concernant, en faisant une demande par écrit à la Direction des sports de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être communiquées aux sociétés partenaires.



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY